

N^o. 6.

BULLETIN DE LA CONFÉDÉRATION DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

(Cet écrit paroîtra tous les deux jours pendant tout le cours de la Confédération. On y insérera toutes les accessions et adresses qui auront été envoyées au Conseil général de la Confédération, tant de la part des personnes privées, que de la part des autorités du pays et autres assemblées; ainsi que tout ce qui peut avoir rapport à la Confédération établie par la Diète, le 28. Juin de l'année courante.)

Fait à Varsovie, le 19. Juillet, 1812.

Nous avons inséré au bulletin du 15. du courant, l'adresse des citoyens de la province de Białystok, par laquelle ils manifestent le desir le plus ardent d'accéder à la Confédération générale de Pologne. Aujourd'hui nous pouvons publier l'acte solennel de l'accession de ce district, en date du 15. du courant.

Fait à Białystock, à l'hôtel du Gouvernement, le 15. Juillet, 1812.

Nous soussignés, citoyens délivrés du joug étranger, par le 7^e. corps de la grande armée de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, et nommé par l'armée Saxonne, sous les ordres de S. E. le Général en Chef Comte Rognier; ayant pourvu aux besoins les plus urgents du dit corps, nous nous sommes réunis à Białystok, conformément à l'acte de la Diète du Duché de Varsovie, formée en Confédération générale de la Pologne, dans la vue de réunir en un corps politique, sous la puissante égide de Napoléon le Grand, les parties démembrées de la Pologne, et nous sentant guidés par le même zèle qui avait animé la Diète confédérée, nous accédons avec le transport le plus vif à la Confédération générale, sous la présidence de M. Joseph Zawadzki, unanimement nommé Maréchal de notre Diétine; nous nous soumettons à toutes les

dispositions de l'acte de Confédération, et nous déclarons que, fidèles à la religion de nos ancêtres, à la religion Catholique Romaine, nous observerons la tolérance de tous les cultes, nous respecterons la dignité et le pouvoir du Trône, autant que les loix l'exigent, nous conserverons dans toute sa force, la pureté de l'esprit national, afin que cet esprit se communique aux générations le plus reculées, comme le caractere distinctif des Polonais."

„Nous déclarons que nous emploierons toutes nos forces et tous nos moyens, pour atteindre heureusement le but sacré de notre Confédération; que sous aucun rapport, nous ne chercherons dans le passé, que ce qui pourra rendre une juste méritée à la vertu, sans semer la discorde, ni découvrir des motifs pour accuser et blamer nos freres; que nous vivrons comme les membres d'une même famille, et qu'ayant une fois réuni les armes de la Lithuanie à celles de la Pologne, nous ferons retentir les acclamations de: Vive la Patrie! Vive la Pologne!"

Nous munissons le présent acte de nos signatures.

Joseph Zawadzki, Maréchal.

Suivent 113. signatures.

Joseph Romaski, Secrétaire.

Les citoyens du district de Białystok signés ci-dessus, ont élu le même jour, pour Député au Conseil général de la Confédération, M. Jean Népomucene Swidziński.

L'adhésion de la Direction générale des revues de l'armée et de la conscription, à la Confédération générale du Royaume de Pologne, signée par M. le Général de Brigade Hebdowski, M. Wyszkowski Inspecteur aux revues, et 25 Officiers et employés, est conçue dans les termes suivans:

„Nous soussignés, convaincus que le retablisement du Royaume de Pologne, et la réunion en un seul corps politique, de toutes les parties de ce vaste pays, est le but unique du Conseil de la Confédération, établi le 28. Juin dernier, autorité d'autant plus respectable, qu'elle est présidée par un citoyen dont le rang et la naissance sont aussi illustres, que ses vertus et ses talens sont estimables, nous accédons solennellement au lien de la Confédération, et nous jurons fidélité et obéissance à tout ce qu'elle entreprendra et instituera. Nous offrons en outre tous nos moyens et nos bras pour son service. Nous desirons de voir accomplir l'ouvrage de la régénération du nom Polonais, cet ouvrage qu'elle a commencé pour la félicité et la gloire de la nation, et qu'elle ne manquera pas d'achever, en mettant une confiance entiere dans le Dieu de nos ancêtres, et dans son Envoyé sur la terre: en foi de quoi nous signons cet acte.

Cajétan Hebdowski, Général de Brigade.

Joseph Wyszkowski, Inspecteur aux revues.

M. Hyacinte Małachowski s'exprime dans son acte d'adhésion, comme il suit :

„Ayant appris par les feuilles publiques, que les adhésions à l'acte de Confédération seront acceptées aux Diétines; voulant profiter des courts instans que me laisse espérer mon âge avancé; je me hâte de témoigner par cet écrit, mon désir le plus ardent de m'unir à cette union générale, de promettre sans nulle clause, obéissance à cette haute autorité nationale, qui nous annonce la renaissance de notre patrie. Je dépose donc le présent acte d'accession aux archives du district, pour qu'il y soit réuni à d'autres actes pareils.”

Fait à Radoszyce, le 10. Juillet, 1812. —

Hyacinte Małachowski.

„Le conseil municipal de la ville de Płock exprime ses sentimens de la maniere suivante :

„Lorsque le héros du monde releva de son bras invincible, les ruines de notre ancienne patrie, les coeurs dévoués des vrais patriotes portèrent d'abord leurs offrandes sur les autels de la nation. En goutant sur une partie régénérée de notre ancien territoire, le bonheur d'être délivrés d'un joug ennemi, nous attendions avec impatience, le moment de tendre un bras secourable à ceux de nos freres, qui gémissaient encore dans les fers de leurs oppresseurs, et de faire les plus grands sacrifices pour le retablissement et le bien-être de la patrie. Ce moment est arrivé, et les parties déchirées de la Pologne se réunissent sous les auspices du plus Grand des héros. L'heure qui devait nous annoncer le retour du Royaume de Pologne, a sonné. C'est dans ce moment aussi attendrissant pour nos coeurs, que le Conseil général de la Confédération a invité les vrais patriotes, à faire leurs accessions au lien légitime de la nation. Nous soussignés, membres et conseillers de la Municipalité de Płock, n'ayant pas de devoir plus sacré, que celui de répondre à l'invitation du Conseil, et persuadés qu'aucun autre moyen ne pourrait jamais être mieux adapté aux circonstances, que le présent acte de la Confédération, nous y accédons entierement, et promettons en face de Dieu et de la patrie, que nous travaillerons de toutes nos forces, au bien-être de la chose publique.”

Fait à Płock, à la Séance du Conseil municipal, le 3. Juillet, 1812.

Albert Govalowski Président, et 8. Conseillers.

Le convent des Cordeliers a envoyé l'accession suivante au Conseil général:

„Nous soussignés, Cordeliers de Płock, ayant appris que la nation s'était réunie en une Confédération générale, établie le 28. Juin, 1812, dans le but de rétablir la Pologne, nous nous hâtons de témoigner notre joie et nos sentimens patriotiques, et de nous joindre à l'acte de cette Confédération. Nous reconnaissons sa teneur, en général et en particulier, pour entierement conforme à nos volontés et à nos desirs. Nous regardons comme un bonheur insigne, le recouvrement de notre nom et de notre existence. Nous promettons

de sacrifier à notre patrie, tout ce qui est en notre pouvoir, et ce qui peut lui être utile, pour atteindre le but de cet acte de Confédération, et pour en garantir l'intégrité."

Fait à Plock, le 10. Juillet, 1812.

Signé par 13 Religieux de cet ordre.

L'acte d'adhésion de la Cour de police correctionnelle de l'arrondissement de Siedlece est conçu en ces termes:

„Lorsque la voix de notre patrie régénérée fut parvenue jusqu'à nous, ne pouvant étouffer les sentimens innés, que la reconnoissance pour notre bienfaiteur, et l'amour de la patrie, peuvent seuls verser dans des coeurs Polonais, nous accédons avec respect à l'acte de la Confédération. Nous déclarons solennellement que nos personnes et nos biens, sont désormais une propriété de la patrie; que sa volonté sera un ordre suprême pour nous, et cet ordre la plus sainte des loix."

M. Ignace Stadnicki, Sénateur Castelan, qui pour cause de santé, n'avait pu être présent à la Diète, accède à l'union de la Confédération en ces termes:

„Le soussigné ayant été empêché par une maladie, de signer l'acte de la Confédération générale, avec toute la nation assemblée en Diète, s'empresse de déclarer par le présent écrit, qu'il accède à l'union de la Confédération générale, qui s'est formée dans le but sacré du recouvrement de la patrie, sous la présidence du Maréchal, Prince Czartoryiski, et qu'il voue à la Confédération son zèle et ses services.

Fait à Saganovo, le 7. Juillet, 1812.

Ignace de Stadnicki, Sénateur Castelan.

Remettant aux Nos. suivans, de communiquer au public les accessions envoyées jusqu'aujourd'hui à la Confédération générale, nous terminerons le présent Bulletin, par une adresse du Conseil de la municipalité de Kalisch.

„Le Conseil municipal de la ville de Kalisch se hâte d'accéder à cette union, dont le but est aussi cher à tous les habitans de la Pologne. Il ne se laissera devancer par personne, dans les sacrifices qu'il faudra faire pour l'atteindre."

„Citoyens qui composez la Confédération générale! la déclaration que vous venez d'entendre, est le voeu unanime de toutes les villes de la Pologne: vous en recevez le témoignage tous les jours. Dirigez donc l'esprit qui nous anime, et faites en sorte que notre régénération apprenne, que les Polonais sauront maintenir ce qu'ils ont proclamé, au prix des plus grands sacrifices."

Fait à Kalisch, le 7. Juillet, 1812.

Signé par 28. membres du Conseil municipal,

